



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 9 février 2017 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil (Hôtel de Ville) et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Claudette Roussel

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES
ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation programmation des travaux/ Taxe sur l'essence
- 3.0 Période de questions portant uniquement sur le point à l'ordre du jour
- 4.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

ACCEPTATION PROGRAMMATION DES TRAVAUX/ TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la (TECQ) 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 % (vingt-huit dollars) par habitant par année, soit un total de 140 \$ (cent quarante dollars) par habitant pour l'ensemble des 5 (cinq) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

N° 17-02-021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h10 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 17 février 2017 à 11h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil (Hôtel de Ville) et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Karine Roussel et Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 11h00 heures

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES
ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Lecture et adoption du budget 2017
- 3.0 Lecture et adoption du règlement numéro 16-468 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 15-460
- 4.0 Lecture et adoption du règlement numéro 16-469 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2017, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement 16-461
- 5.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 6.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 17-02-022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;



No de résolution
ou annotation
N° 17-02-023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2017

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le cahier des prévisions budgétaires 2017, pour un montant égal des dépenses et des recettes soit 4 349 029 \$ (quatre millions trois cent quarante-neuf et vingt-neuf dollars);

QU'une copie de ce budget soit transmise au Ministre des Affaires municipales afin de se conformer à l'article 954 du Code municipal.

N° 17-02-024

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-468 POUR OBJET D'ÉTABLIR UN TARIF POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-460

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 19 décembre 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 16-468 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 15-460 soit adopté **tel que lu**.

(Copie du règlement numéro 16-468 est jointe au procès-verbal)

N° 17-02-025

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-469 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE 2017, RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR CE MÊME EXERCICE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-461

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 19 décembre 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 16-469 **ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2017, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement numéro 15-461** soit adopté **tel que lu**.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 11h15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.***